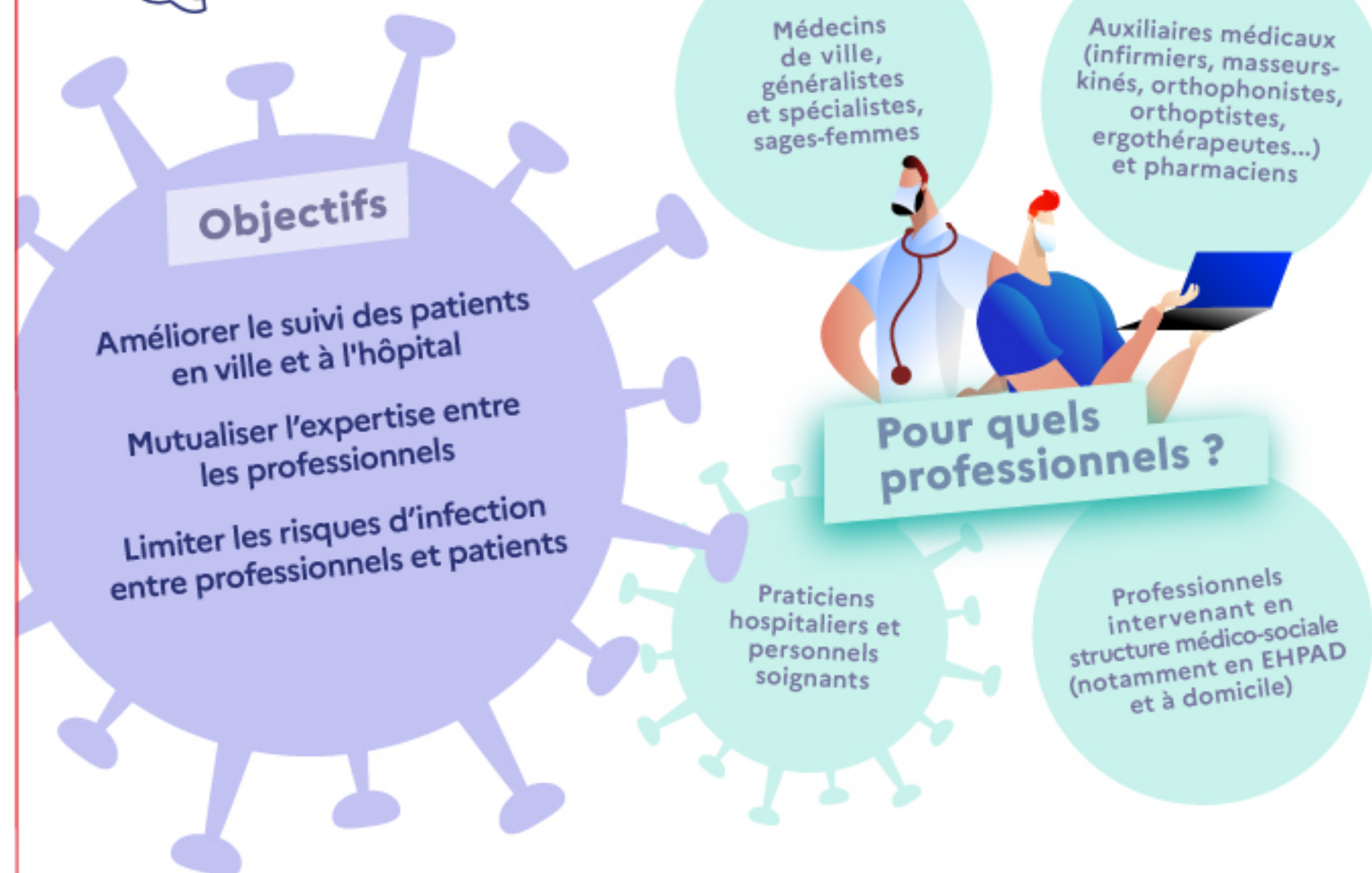




## Covid-19 : adapter l'offre de soins dans un contexte de circulation du variant Omicron

### Qu'en est-il de la télésanté ?



### Ce qui est recommandé

#### — Pour la téléexpertise

- Privilégier les dispositifs existants sur le territoire
- S'appuyer sur les établissements/centres de référence concernant les astreintes médicales par spécialité, le partage d'information, la communication sur le dispositif, le circuit de facturation et les règles de dérogation
- Développer les pratiques sur 5 champs d'expertise : pneumologie, maladies infectieuses et tropicales, gériatrie, soins palliatifs, médecine physique et de réadaptation

#### — Pour la téléconsultation

- Contribuer à sa large diffusion grâce à sa prise en charge à 100%

#### — Pour la télésurveillance

- Faciliter le recours à la télésurveillance pour les patients Covid+
- Accompagner l'organisation du parcours de télésurveillance, sous le pilotage des ARS

Pour plus d'information, connectez-vous à la page  
« [Téléconsultation et Covid-19 : qui peut pratiquer à distance et comment ?](#) »

Vous souhaitez vous engager dans ce dispositif  
ou vous avez une question ?  
**Contactez votre ARS**

